

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Marie BOËLLE
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN
M. Benoît de SAINT SERNIN
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)
M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)
M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

Date de convocation : 7 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 53

Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.10.28 : Modification du règlement d'attribution des subventions pour surcharge foncière aux bailleurs sociaux.

□ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération n°2006-06-10, du Conseil communautaire du 27 juin 2006, concernant les subventions accordées par Versailles Grand Parc pour la réalisation de logements sociaux ;

Vu la délibération n°2007-12-16, du Conseil communautaire du 05 décembre 2007, approuvant la modification du règlement ;

Vu la délibération n°2008-02-08, du Conseil communautaire du 07 février 2008 approuvant la modification du règlement ;

Vu la délibération n°2008-12-05, du Conseil communautaire du 16 décembre 2008, approuvant la modification du règlement ;

Vu la délibération n°2009-12-19, du Conseil communautaire du 15 décembre 2009, approuvant la modification du règlement ;

Vu la délibération n°2010-05-10, du Conseil communautaire du 25 mai 2010, approuvant la modification du règlement ;

Vu la délibération n°2013-02-10, du Conseil communautaire du 4 février 2013, approuvant l'adoption définitive du Plan Local de l'Habitat Intercommunal 2012-2017 de Versailles Grand Parc ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc participe financièrement aux opérations visant la création de logements sociaux sur son territoire depuis 2006.

Le Plan Local de l'Habitat Intercommunal 2 « PLHi2 », adopté en 2013, préconise de redéfinir le dispositif d'aide à la production de logements sociaux neufs (action 17).

Parmi les points nécessitant d'être revus portant notamment sur :

- le passage d'un système d'attribution de subventions au logement à un système au m² de surface utile, afin de ne pas pénaliser les logements familiaux au profit des petites surfaces (studios, logements spécifiques...),
- le point de « développement durable » qui n'est plus d'actualité car les conditions d'obtention sont devenues réglementaires (règlement thermique

2012). En l'état, tous les programmes neufs peuvent bénéficier de ce point du fait de la réglementation thermique 2012.

Aujourd'hui, dans un contexte où le financement du logement social est de plus en plus contraint, il convient de s'assurer que la contribution de Versailles Grand Parc ne faiblit pas tout en recherchant une meilleure répartition des crédits entre les opérations.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter le règlement d'attribution de subvention pour surcharge foncière joint à la présente délibération ;*
- 2) *d'approuver les modalités de financement telles que citées dans la présente délibération ;*
- 3) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 70, sur les natures 20422 : « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux relevant du droit privé et 204182 : « Subvention d'équipement versée aux autres établissements publics locaux – bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux dont le statut relève des établissements public.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : **53***

*Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

